



DISCIPLINE ET REGLEMENTS

COMMISSION GENERALE D'APPEL

Les décisions prises par la Commission Générale d'Appel en 2^{ème} instance peuvent être frappées d'appel en 3^{ème} et dernière instance auprès de la COMMISSION GÉNÉRALE D'APPEL DE LA LIGUE MÉDITERRANÉE, dans le délai de sept jours à compter du lendemain de la parution sur le Bulletin Officiel.

Toutefois, en ce qui concerne les Coupes du District Rhône-Durance, la Commission Générale d'Appel juge en second et dernier ressort.

L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en-tête du club, ou par e-mail émanant de l'adresse officielle délivrée par la Ligue de la Méditerranée. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant de 47,00€ et qui est débité du compte du club appelant.

La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

CONVOCATION

Appel de **ST DIDIER PERNES** d'une décision de la **Commission des Statuts et Règlements** en date du 06/03/2022

La Commission,

Pris connaissance des appels pour les dire recevables en la forme,

Décide de convoquer devant la **Commission Générale d'Appel** qui se tiendra le :

JEUDI 19 MAI 2022 À 19H00

Au siège du District Grand Vacluse de Football – Clos des bastides – Chemin Bel Air – 84140 MONTFAVET, aux fins d'être entendus sur la rencontre précitée.

MONTEUX O :

Le président ou son représentant
M. BARBARIN Brice

ST DIDIER PERNES :

Le président ou son représentant
M. BADU Alex

L'OFFICIEL :

M. MERZOUG Adnane

MUNIS DE SA PIECE D'IDENTITE

Appel de **LES MINOTS DU VASIO** d'une décision de la **Commission des Statuts et Règlements** en date du 20/04/2022

La Commission,

Pris connaissance des appels pour les dire recevables en la forme,

Décide de convoquer devant la **Commission Générale d'Appel** qui se tiendra le :

JEUDI 19 MAI 2022 À 19H30

Au siège du District Grand Vaucluse de Football – Clos des bastides – Chemin Bel Air – 84140 MONTFAVET, aux fins d'être entendus sur la rencontre précitée.

JONQUIERES :

Le président ou son représentant

EL ATTARI Baroudi

LES MINOTS DU VASIO :

Le président ou son représentant

KANEL Nicolas

MUNIS DE SA PIECE D'IDENTITE

Appel de **PERTUIS USR** d'une décision de la **Commission des Statuts et Règlements** en date du 30/03/2022

La Commission,

Pris connaissance des appels pour les dire recevables en la forme,

Décide de convoquer devant la **Commission Générale d'Appel** qui se tiendra le :

JEUDI 19 MAI 2022 À 20H00

Au siège du District Grand Vaucluse de Football – Clos des bastides – Chemin Bel Air – 84140 MONTFAVET, aux fins d'être entendus sur la rencontre précitée.

BOLLENE RCB :

Le président ou son représentant

M. Karim EL HAMRAOUI

PERTUIS USR :

Le président ou son représentant

M. Youcef LARKAT

MUNIS DE SA PIECE D'IDENTITE